

Envoyé en préfecture le 17/03/2026

Reçu en préfecture le 17/03/2026

Publié le

ID : 049-214902462-20260310-26SE1003_01C-BF



COMPTE FINANCIER UNIQUE RAPPORT 2025



lespontsdece.fr

Le résultat de l'exercice	4
La section de fonctionnement	5
Dépenses de la section de fonctionnement	5
Recettes de la section de fonctionnement	12
Capacité d'autofinancement (CAF)	18
La section d'investissement	20
Dépenses de la section d'investissement	20
Recettes de la section d'investissement	27
Financement des investissements et endettement.....	30
Ratios financiers.....	31
Glossaire	32

Le Compte Financier Unique -CFU- a été mis en place pour la première fois en 2022 et remplace les 2 documents distincts utilisés jusqu'à présent, le compte administratif établi par l'ordonnateur (la commune des Ponts de Cé) et le compte de gestion établi par le comptable public (SGC Couronne d'Angers).

La loi NOTRe du 07 août 2015 a créé, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales. Celles-ci doivent prévoir une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles qui doit être jointe au Compte Financier Unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la ville.

Le Compte Financier Unique retrace l'ensemble des mandats (dépenses) et titres émis (recettes) par la ville sur l'exercice budgétaire, courant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Le Code général des collectivités territoriales précise que le Compte Financier Unique de l'année N de la Commune doit être voté au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Contrairement à un budget, qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le Compte Financier Unique qui retrace les mouvements effectués, fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- La section d'investissement qui porte sur des opérations annuelles ou quelquefois pluriannuelles (appelées également Autorisation de programme (AP)/ Crédit de paiement (CP)).

Cette comptabilité permet de suivre en permanence la consommation des crédits et de s'assurer du respect des autorisations budgétaires votées. Elle a également pour objectif de retracer l'exécution du budget et de dégager les résultats budgétaires de l'exercice.

Les informations contenues dans le Compte Financier Unique sont concordantes avec celles présentées dans le compte de gestion établi par le Comptable public.

Précisions :

Les opérations dites « réelles » sont les opérations qui ont un impact direct sur la trésorerie ; il s'agit d'encaissements et de décaissements effectifs.

Les opérations dites « d'ordre » (ex : amortissements), qui contribuent néanmoins à équilibrer les budgets, n'ont pas de conséquences sur la trésorerie, elles ne représentent que des jeux d'écritures :

- o Elles ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement
- o Elles sont retracées en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement
- o Elles sont équilibrées (l'ensemble des recettes est égal à l'ensemble des dépenses)

1. RESULTAT DE L'EXERCICE 2025

L'exercice 2025 présente les équilibres suivants :

Les dépenses totales de l'exercice 2025 s'élèvent à **24,0 M€** dont **15,5 M€** pour le fonctionnement et **8,5 M€** pour l'investissement.

Les dépenses de fonctionnement se décomposent en **13,7 M€** de dépenses réelles de fonctionnement et **1,8 M€** de dépenses d'ordre.

Les dépenses d'investissement sont constituées par **7,2 M€** d'opérations réelles et **1,3 M€** d'opérations d'ordre.

Les recettes totales de l'exercice 2025 s'élèvent à **24,8 M€** dont **16,8 M€** de recettes de fonctionnement et **8,0 M€** de recettes d'investissement.

Les recettes de fonctionnement se décomposent en **16,4 M€** de recettes réelles de fonctionnement et en **0,4 M€** de recettes d'ordre.

Les recettes d'investissement se répartissent en **5,4 M€** de recettes réelles, en **2,6 M€** de recettes d'ordre.

Le résultat de clôture, après prise en compte des résultats antérieurs (**0,4 M€** de reprise de d'excédent N-1 en investissement et **1,2 M€** de reprise de l'excédent N-1 en fonctionnement) est excédentaire de **2,5 M€**.

Le résultat global cumulé de l'exercice, après prise en compte des restes à réaliser en dépenses (**1,8 M€**) et en recettes (**1,3 M€**) est en excédent de **2 M€**.

En euros	Fonctionnement 2025	Investissement 2025	Totaux 2025
Recettes totales	16 751 710	8 088 590	24 840 300
Recettes réelles	16 386 979	5 452 802	21 839 780
Recettes d'ordre	364 731	2 635 788	3 000 519
Dépenses totales	15 469 302	8 488 832	23 958 134
Dépenses réelles	13 735 048	7 222 567	20 957 615
Dépenses d'ordre	1 734 254	1 266 265	3 000 519
Résultat de l'exercice (recettes totales-dépenses totales)	1 282 408	-400 242	882 165
Résultats antérieurs	1 217 396	425 644	1 643 040
Recettes d'investissement (001)	-	425 644	425 644
Recettes de fonctionnement (002)	1 217 396 -		1 217 396
Résultat de clôture (résultats de l'exercice et résultats antérieurs)	2 499 804	25 401	2 525 205
Solde des Restes à réaliser	-	-484 502	-484 502
Dépenses	-	1 831 672	1 831 672
Recettes	-	1 347 171	1 347 171
Résultat cumulé (clôture+RAR)	2 499 804	-459 100	2 040 703

2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Dépenses de la section de fonctionnement

Les dépenses totales de la section de fonctionnement s'élèvent à **15 469 302 €**.

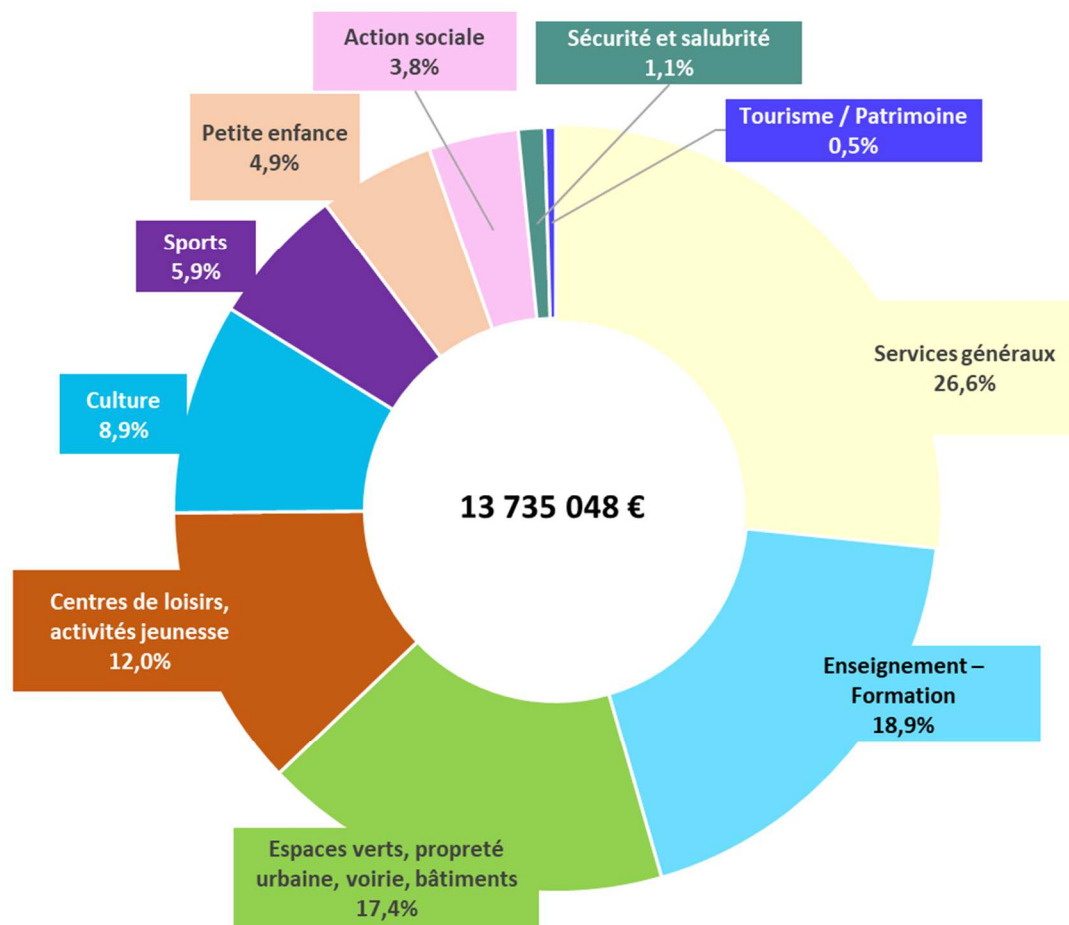
- **13 735 048 €** en dépenses réelles de fonctionnement soit **88,7 %** des dépenses totales de la section de fonctionnement.
- **1 734 254 €** en dépenses d'ordre de fonctionnement soit **11,2 %** des dépenses totales de la section de fonctionnement.

Elles se répartissent par chapitre de la façon suivante (chiffres en Euros) :

Chapitre	Libellé	Compte Financier Unique 2024	Budget consolidé 2025 *	Compte Financier Unique 2025	Taux de réalisation	Evolution CFU à CFU
011	Charges à caractère général	3 387 839	3 497 425	2 904 968	83,1%	-14,3%
012	Charges de personnel	8 493 737	8 948 000	8 938 912	99,9%	5,2%
014	Atténuation de produits	1 963	117 000	112 172	95,9%	5614,3%
65	Autres charges de gestion courantes	1 490 346	1 512 951	1 487 416	98,3%	-0,2%
66	Charges financières	238 240	330 000	287 314	87,1%	20,6%
67	Charges exceptionnelles	131 700	5 500	4 266	77,6%	-96,8%
Total des opérations réelles		13 743 824	14 410 876	13 735 048	95,3%	-0,1%
023	Virement à la section d'investissement	-	34 589		0,0%	0,0%
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 611 521	1 539 866	1 734 255	112,6%	7,6%
Total des opérations d'ordre		1 611 521	1 574 455	1 734 255	110,1%	7,6%
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		15 355 345	15 985 331	15 469 302	96,8%	0,7%

*L'application Hélios, utilisée par la Direction Générale des Finances Publiques, alimente « automatiquement » le budget sur les natures comptables liées aux opérations d'ordre de cession d'actifs. Il peut en résulter que, sur le chapitre 042, les prévisions budgétaires figurant dans le Compte Financier Unique soient supérieures à celles indiquées ici

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement par thématique



Le taux de réalisation de **96.1 %** pour l'ensemble des dépenses réelles est le signe d'une sincérité budgétaire globale.

Les dépenses de fonctionnement réelles baissent de **0,1 %** entre 2024 et 2025, soit **-8 777 €** alors qu'elles avaient augmenté de **6,7 %** de 2023 à 2024 (+867 846 €)

Cette stabilité (très légère baisse) est notamment due à :

- Une bonne maîtrise des charges à caractère général qui se traduit par une baisse significative (chapitre 011 – en baisse de 14,3 %, -482 871 €)
- Cette baisse compense la hausse des dépenses de personnel (chapitre 012 – en hausse de +5.2 %, + 445 175 €). Cette hausse a principalement pour origine le recours plus important à des non titulaires et des hausses de cotisations URSSAF et CNRACL

A1. Les charges à caractère général

En Eu-ros	Compte Financier Unique 2024	Compte Financier Unique 2025	Evolution CFU à CFU
011 Charges à caractère général	3 387 839	2 904 968	-14,3%

Les charges à caractère général représentent les dépenses récurrentes liées au fonctionnement quotidien de la collectivité. Ces dépenses représentent **21,1 %** des dépenses réelles de fonctionnement en 2025. Elles s'établissent à **2,9 M€** contre **3,4 M€** en 2024, soit une baisse de **483 K€ (-14,3 %)**.

Après une inflation à **4,9 %** en 2023, puis **2%** en 2024, celle-ci est tombée à **1,1 %** en 2025.

Les points remarquables portent sur les postes suivants :

- Les achats d'électricité (pour l'éclairage mais aussi le chauffage dans quelques bâtiments) et de gaz expliquent environ la moitié de l'écart constaté sur ce chapitre : **- 156 K€** pour l'électricité et **-105 K€** pour le gaz, soit un total de **- 261 K€** de baisse, soit **54.1 %** de la baisse constatée sur le chapitre. La consommation d'électricité est stable de 2024 à 2025 (**+1%**) et celle de gaz est en baisse de **11.4 %** ; en 2025, nous avons mis en œuvre la géothermie sur plusieurs bâtiments (médiathèque, Centre Culturel Vincent Malandrin, mairie et Groupe scolaire Raymond Renard) ce qui a permis de réduire la consommation de gaz. En 2026, la géothermie sera opérationnelle toute l'année et cela devrait générer de nouveaux gains sur la consommation de gaz
- Les postes « entretien de terrains » et « entretien de matériel roulant » sont en baisse respective de **123 K€ (-39.6 %)** et de **-36 K€ (-37,9 %)**, cela est dû à un effort de rationalisation des dépenses dans le cadre de la gestion différenciée
- Le poste « Remboursement de frais au Groupement à Fiscalité Propre de rattachement » augmente de **43 K€ (+484 %)** du fait, d'une augmentation des frais de portage foncier facturés par Angers Loire Métropole.
- D'autres postes évoluent mais pour certains d'entre eux, il s'agit d'évolutions de nature comptable à la demande de la Trésorerie (Autres honoraires (compte 62268), contrats de prestations de service (compte 611), achats d'études (compte 6041), achat de prestations de service (compte 6042)) et les évolutions se compensent entre la nature d'origine et la nouvelle nature.

A2. Les charges de personnel

En Eu-ros	Compte Financier Unique 2024	Compte Financier Unique 2025	Evolution CFU à CFU
012 Charges de personnel	8 493 737	8 938 912	5,2%

Les charges de personnel, qui comprennent l'ensemble des rémunérations du personnel de la ville ainsi que les charges sociales associées, s'établissent à **8,9 M€** en 2025, soit une hausse de **445 K€** comparativement à 2024 (+ **5,2 %**) sur l'ensemble du chapitre. Elles représentent **65,1 %** des dépenses de gestion de fonctionnement 2025 de la Ville, contre **61.8 %** en 2024. La hausse relative des dépenses de personnel, de 2024 à 2025, est liée à la stabilité des dépenses réelles de fonctionnement en 2025 (due à la baisse de 14.3 % des charges à caractère général), plus qu'à l'augmentation de ces dépenses elles-mêmes.

A noter que le point d'indice, servant de calcul aux rémunérations, n'a pas été révisé en 2025.

Les écarts entre 2024 et 2025 s'expliquent principalement comme suit :

- **122 K€** pour la rémunération des agents ; recours à plusieurs contrats temporaires dans différents services du fait d'absences non prévisibles (Ressources Humaines, Accueil, Centre Technique Municipal), hausse du nombre de places pour les centres de loisirs été + petites vacances+ mercredi
- **84 K€** liés aux cotisations URSSAF par suite de régularisations de cotisations consécutives à des remarques de cet organisme,
- **81 K€** sur les titres déjeuner du fait que nous avons payé 9 mois en 2024 (démarrage au 01/04/2024) et en année pleine en 2025
- **64 K€** à la suite de la hausse du taux de cotisation à la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales) qui a représenté +3%
- **91 K€** liés à divers effets : apprentis (+26 K€) ; 3 nouveaux apprentis sont arrivés en septembre 2024 et ont été payés en année pleine en 2025. Assurance du personnel (+36 K€) lié à un renouvellement du contrat. Mise en place de la prévoyance obligatoire (+29 K€) pour tous les agents de la ville au 01/01/2025.

En Eu-ros	Compte Financier Unique 2024	Compte Financier Unique 2025	Evolution CFU à CFU
014 Atténuation de produits	1 963	112 172	5614,3%

Les atténuations de produits s'établissent à **112 172 €** en 2025 contre **1 963 €** en 2024. Ce sont des dégrèvements de Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants qui sont à la charge de la commune.

Entre 2023 et 2024, la commune a bénéficié d'une l'augmentation substantielle du produit de la Taxe d'habitation sur les logements vacants. Or, il se trouve que la mise en place de GMBI (Gérer mes Biens Immobiliers) a conduit à un certain nombre de taxations indues du fait d'erreurs de déclarations.

Conformément à l'article 1407 bis du CGI, les dégrèvements accordés liés à une appréciation erronée de la vacance sont mis à la charge de la collectivité ; nous avons donc supporté, en 2025, des dégrèvements liés à des recettes non fondées en 2024 (en 2024, nous avons perçu 135 K€ alors qu'en 2023, nous n'avions perçu que 14 K€).

A4. Autres charges de gestion courante

En Eu-ros	Compte Financier Unique 2024	Compte Financier Unique 2025	Evolution CFU à CFU
65 Autres charges de gestion courantes	1 490 346	1 487 416	-0,2%

Les autres charges de gestion courante s'établissent à **1,5 M€** en 2025 et sont tout à fait stables par rapport à 2024 (**-0.2%**). Elles représentent **10,8 %** des dépenses réelles de fonctionnement de la ville.

Ce chapitre enregistre les subventions et les diverses participations. On retrouve ainsi la subvention au budget du CCAS, et l'ensemble des subventions versées aux partenaires de la Ville des Ponts de Cé (associations, organismes publics, délégation de service public...).

Les écarts significatifs entre 2024 et 2025 portent sur :

- **+ 7,2 % (+35 K€)** de subvention versée au CCAS ; les hausses de la masse salariale et des fluides ont aussi impacté le CCAS et ses budgets annexes et le Conseil municipal a donc décidé d'augmenter la subvention d'équilibre.
- **+ 1,6 % (+6 K€)** de subventions aux associations de la ville ainsi qu'aux classes découvertes.
- Les autres postes sont stables ou en baisse puisque globalement, le chapitre est au même niveau qu'en 2024 (1.5 M€)

A5. Charges financières et spécifiques

En Euros		Compte Financier Unique 2024	Compte Financier Unique 2025	Evolution CFU à CFU
66	Charges financières	238 240	287 314	20,6%
67	Charges exceptionnelles	131 700	4 266	-96,8%

Le montant des charges financières s'établit, en 2025, à **287 K€** contre **238 K€** en 2024, soit une augmentation de **49 K€** soit **+ 20.6 %**. Cette hausse trouve son origine dans les nouveaux emprunts réalisés :

- 2 emprunts de 1 M€ chacun contractés en 2024, soit 2 M€, dont les intérêts ont produit leurs effets en année pleine en 2025
- 3 emprunts de 1 M€ chacun contractés en 2025, soit 3 M€
- Le recours à une ligne de trésorerie de 1 M€ qui a généré 21 K€ d'intérêts alors que nous n'avions pas de ligne de crédit en 2024.

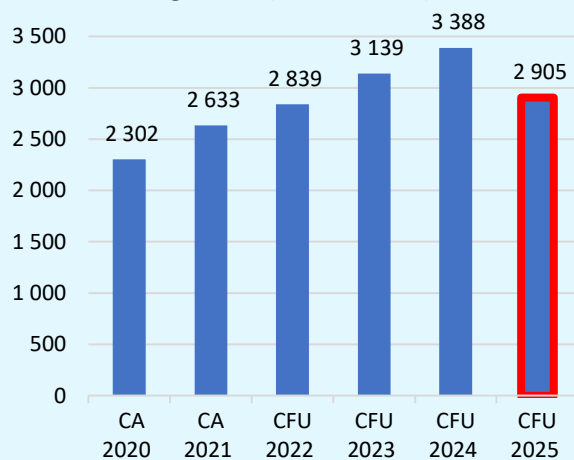
Le montant des charges spécifiques (ou exceptionnelles) s'établit, en 2025, à **4 K€** contre **132 K€** en 2024.

Les charges spécifiques, ou exceptionnelles, correspondent aux annulations de titres sur exercices antérieurs.

En 2024, le montant de ces annulations s'élevait à **132 K€**, dont **128 K€** faisaient suite au jugement rendu dans le cadre du contentieux de la ville avec les assurances PILLIOT. En 2025, le chiffre est dans la moyenne de ce qui est habituellement constaté sur ce chapitre.

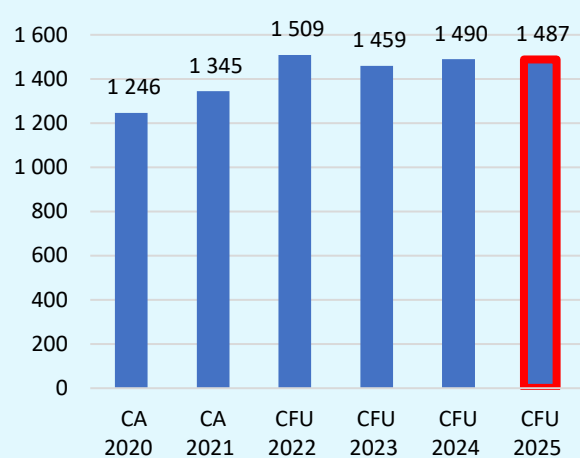
Analyse rétrospective des dépenses de fonctionnement

Evolution des charges à caractère général (en milliers €)



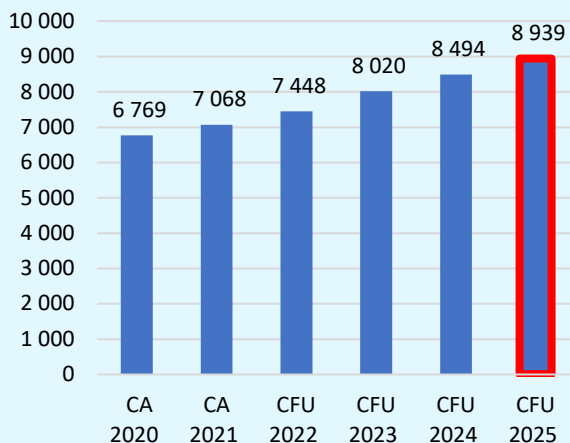
L'évolution des dépenses courantes de fonctionnement a marqué une rupture puisque le niveau de dépenses est revenu à celui de 2022. Le travail fait sur la maîtrise énergétique ainsi que la gestion différenciée montrent leur efficacité.

Evolution des charges de gestion courantes (en milliers €)



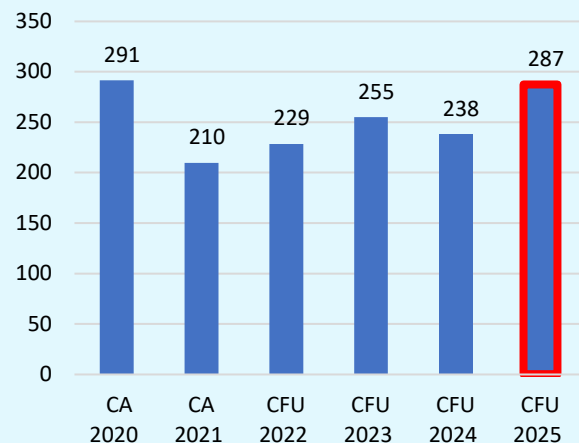
Les autres charges courantes (subvention au CCAS, aux associations ...) sont en hausse régulière et maîtrisée afin de maintenir le soutien de la ville, d'une part aux plus fragiles grâce au CCAS, et d'autre part au tissu associatif local.

Evolution des charges de personnel (en milliers €)



Les charges liées au personnel connaissent une évolution maîtrisée, et sont le reflet des évolutions de carrière des agents, de l'extension de périmètre des services municipaux (ouverture de classe, nouveaux dispositifs...) et de la politique volontariste de l'exécutif en faveur du pouvoir d'achat des agents municipaux. Par ailleurs, il faut noter qu'un grand nombre de services sont assurés en régie.

Evolution des charges financières (en milliers €)



Les charges financières sont en augmentation mais restent inférieures à celles constatées en 2020, en début de mandat. L'objectif de la municipalité de conserver sa capacité d'autofinancement à un niveau stable a pour conséquence un recours limité à l'emprunt, visible sur ce graphique.

B. Recettes de la section de fonctionnement

Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élèvent à **16 751 710 €**.

- **16 386 979 €** en recettes réelles de fonctionnement soit **97,8 %** des recettes totales de la section de fonctionnement.
- **364 731 €** en recettes d'ordre de fonctionnement soit **2,2 %** des dépenses totales de la section de fonctionnement.

Elles se répartissent par chapitre de la façon suivante (chiffres en Euros) :

Chapitre	Libellé	Compte Financier Unique 2024	Budget consolidé 2025	Compte Financier Unique 2025	Taux de réalisation	Evolution CFU à CFU
013	Atténuation de charges de personnel	276 053	160 000	361 500	225,9%	31,0%
70	Produits des services	1 264 600	1 255 785	1 266 513	100,9%	0,2%
73	Impôts et taxes hors fiscalité locale	1 111 305	1 092 632	1 120 518	102,6%	0,8%
731	Fiscalité locale	9 286 533	9 318 000	9 449 449	101,4%	1,8%
74	Dotations et participations	2 939 619	2 904 881	3 156 577	108,7%	7,4%
75	Autres produits de gestion courantes	862 611	740 051	832 134	112,4%	-3,5%
76	Produits financiers	174	200	397	198,3%	128,3%
77	Produits spécifiques	18 201	0	199 892	-	998,2%
	Total des opérations réelles	15 759 095	15 471 549	16 386 979	105,9%	4,0%
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	459 804	398 782	364 731	91,5%	-20,7%
	Total des opérations d'ordre	459 809	398 782	364 731	91,5%	-20,7%
	Total des recettes de fonctionnement de l'exercice	16 218 904	15 870 331	16 751 710	105,6%	3,3%

Le budget « recettes » est construit avec prudence, comme il se doit, le taux de réalisation est donc souvent >100.

Globalement, les recettes de fonctionnement augmentent de **+ 3,3 % (+ 533 K€)** avec la ligne produits spécifiques (produits liés aux cessions d'actifs – chapitre 77, non comparable d'une année à l'autre) entre 2024 et 2025. Le montant plus significatif représentant l'évolution des recettes de fonctionnement est celui qui ne tient pas compte des cessions, ce montant augmente de **+ 2.2 % (+ 349 K€)**.

B1. Atténuation de charges de personnel

Libellé	Compte Financier Unique 2024	Compte Financier Unique 2025	Evolution CFU à CFU
013 Atténuation de charges de personnel	276 053	361 500	31,0%

Ce chapitre, comme son nom l'indique, permet de comptabiliser des recettes liées aux charges de personnel comme des remboursement de notre assurance en cas d'accidents du travail ou de l'assurance maladie (les indemnités journalières) pour les agents contractuels.

L'évolution à la hausse de ce chapitre s'explique par :

- La réémission de titres pour **128 K€** envers la compagnie d'assurance CBL par suite d'un jugement qui a permis de récupérer des remboursements qui étaient dus
- L'imputation de la part salariale des titres déjeuner en année pleine en 2025 (sur 9 mois seulement en 2024), soit **+ 20 K€** ; cela permet la neutralisation de la part salariale comptabilisée en dépenses

- Une baisse de - 63 K€ des remboursements perçus dans l'année par suite d'arrêts maladie, les sommes sont fluctuantes d'une année sur l'autre en fonction des absences

B2. Produit des services

Libellé	Compte Financier Unique 2024	Compte Financier Unique 2025	Evolution CFU à CFU
70 Produits des services	1 264 600	1 266 513	0,2%

Les recettes issues des services municipaux soumis à tarification (dits « produits des services ») sont stables par rapport à 2024 et s'établissent à 1,3 M€, chiffre identique en 2024 (+ 0.2 %). On retrouve ici tous les produits issus des services municipaux : du sport au périscolaire en passant par l'évènementiel et la culture.

Au-delà de la stabilité constatée, on peut souligner :

- + 50 K€ de recettes pour la baignade. Cela est dû à la météo très favorable que nous avons eue lors de l'été 2025 en comparaison avec l'été 2024,
- - 29 K€ de refacturation de personnel affecté à VYV3 dans le cadre de la Délégation de Service Public Petite Enfance à la suite d'un départ en retraite (qui a été remplacé par du personnel VYV3),

B3. Impôts et taxes hors fiscalité locale

Libellé	Compte Financier Unique 2024	Compte Financier Unique 2025	Evolution CFU à CFU
73 Impôts et taxes hors fiscalité locale	1 111 305	1 120 518	0,8%

Ce chapitre correspond aux sommes versées par notre Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), Angers Loire Métropole. Il s'agit de l'Attribution de Compensation fonctionnement, de la Dotation de Solidarité Communautaire et du Fonds de Péréquation Intercommunal.

L'ensemble des dotations à savoir l'Attribution de Compensation, la Dotation de solidarité communautaire, le Fonds de Péréquation Intercommunal (FPIC) sont stables.

B4. Fiscalité directe locale

Libellé	Compte Financier Unique 2024	Compte Financier Unique 2025	Evolution CFU à CFU
731 Fiscalité locale	9 286 533	9 449 449	1,8%

La fiscalité locale peut être directement instituée au bénéfice des collectivités (fiscalité directe) ou leur être pour partie attribuée et rétrocédée (fiscalité indirecte). Dans les deux cas, lorsque l'État prend des mesures d'allègements fiscaux au profit des contribuables de fiscalité locale, il compense les pertes de recettes supportées par les communes.

Ce chapitre comprend les impôts directs locaux (part communale de taxe foncière bâtie et non bâtie, la taxe d'habitation résiduelle), la part communale des droits de mutation, la taxe sur la publicité extérieure et la taxe sur la consommation finale d'électricité.

Le montant des recettes de fiscalité locale s'établit à **9,4 M€** contre **9,3 M€** en 2024 soit **+ 163 K€ (+ 1.8%)**.

Recettes du chapitre fonction de leur poids €

Libellé recettes	CFU 25	Poids
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	8 078 903	85,5%
Droits de mutation	554 376	5,9%
Coefficient Correcteur - Réforme TH	289 800	3,1%
Accise sur l'électricité	231 392	2,4%
Taxe Locale sur la Publicité Extérieure	100 361	1,1%
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	81 094	0,9%
Taxe d'Habitation	76 644	0,8%
Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants	30 422	0,3%
Droits de places	6 457	0,1%
Total	9 449 449	100,0%

On observe que la Taxe sur les propriétés bâties représente la moitié des recettes de la ville (**49,3 %** des recettes réelles de fonctionnement). La revalorisation des bases locatives de **1.7 %** (calculée par rapport à l'inflation) ainsi que l'évolution de l'assiette (augmentation du nombre de logements taxés), expliquent la hausse de **163 K€ (+ 1,8 %)** par rapport à 2024.

- Droits de mutation : on observe un renversement de tendance avec une hausse de **107 K€ (+23,8 %)** par rapport à 2024 alors que la tendance était baissière depuis 2022
- Taxe sur la consommation finale d'électricité : cette taxe diminue de **14 K€ (- 2,1 %)**. Les modalités de calcul ont évolué et la taxe est versée directement par l'état et non plus par les fournisseurs d'électricité

B5. Dotations et participations

Libellé	Compte Financier Unique 2024	Compte Financier Unique 2025	Evolution CFU à CFU
74 Dotations et participations	2 939 619	3 156 577	7,4%

Ce chapitre concerne essentiellement les dotations versées par l'Etat, les subventions venant de la Caisse d'Allocations Familiales ainsi que les compensations de taxe instaurées par l'Etat. Au global sur ce chapitre, on constate une hausse de **217 K€** soit **19,3 %**. Ce chapitre représente **19,3 %** des recettes réelles de fonctionnement.

Les dotations globales de l'Etat s'élèvent à **2,5 M€** soit un montant en légère hausse par rapport à 2024 (**+ 3 %**). La dotation globale de fonctionnement (DGF) de la Ville des Ponts de Cé est composée de la dotation forfaitaire (**+ 15 K€ soit + 0,9%**), de la dotation nationale de péréquation (**+26 K€ soit + 20%**) et de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (**+32 K€ soit + 5,5%**).

Les autres principaux écarts concernent :

- Caisse d'Allocations Familiales (**+ 95 K€**) ; nous menons un travail de fond avec la CAF afin de faire financer de nouvelles actions (service public de la petite enfance, poste coordinatrice parentalité, pause méridienne, ...). Ce travail portera pleinement ses fruits en 2026 mais a commencé à se traduire dans les recettes de l'exercice 2025.
- Participation de l'Etat (**+ 28 K€**) ; à compter de 2025, les communes deviennent "Autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfants" et nous avons perçu à ce titre 25 K€ de dotation de l'état

B6. Produits de gestion courante

Libellé	Compte Financier Unique 2024	Compte Financier Unique 2025	Evolution CFU à CFU
75 Autres produits de gestion courantes	862 611	832 134	-3,5%

Ce chapitre est en baisse de **30 K€** soit **-3,5 %**. Ce chapitre représente **5,1 %** des recettes réelles de fonctionnement.

Les produits de gestion courante enregistrent les recettes liées aux loyers perçus pour les bâtiments de la ville en location (logements, ateliers situés à Rive d'Arts, au PAVE (Pôle d'Arts Vivants Eclectiques), salles communales, complexe hôtelier « Les trois lieux » et complexe Athlétis), les sommes reçues dans le cadre du mécénat pour le festival musical, ainsi que diverses recettes de vente de petits matériels non utilisés.

L'essentiel de la baisse entre 2024 et 2025 a pour origine :

- **- 109 K€ (-14,1 %)** pour les loyers d'habitations et de bureaux, les locations de salles (Athlétis, Théâtre, salles communales) ; sur Athlétis, la baisse est de **- 62 K€** (moins d'événements organisés à Athlétis, comme le salon de la boulangerie Qualidays organisé tous les 2 ans).
- **+ 72 K€** en divers remboursement d'assurances et régularisations de charges dont 82 K€ d'écriture technique de régularisation de comptes créditeurs.

B7. Produits financiers et spécifiques

Libellé	Compte Financier Unique 2024	Compte Financier Unique 2025	Evolution CFU à CFU
76 Produits financiers	174	397	128,3%
77 Produits spécifiques	18 201	199 892	998,2%

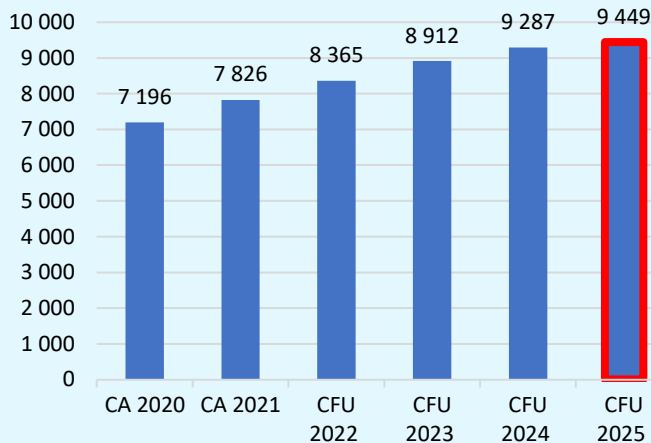
Les produits financiers concernent la rémunération des parts sociales détenues par la collectivité.

Le chapitre 77 « Produits spécifiques » comprend essentiellement les annulations de charges ainsi que les cessions d'immobilisations (recettes des différentes ventes prévues en investissement mais comptabilisées en fonctionnement sur ce chapitre).

En 2024, nous n'avons eu que 15 K€ de cessions d'immeubles et en 2025, le réalisé se monte à 199 K€ dont 170 K€ pour la cession d'un terrain situé 19 avenue Galliéni.

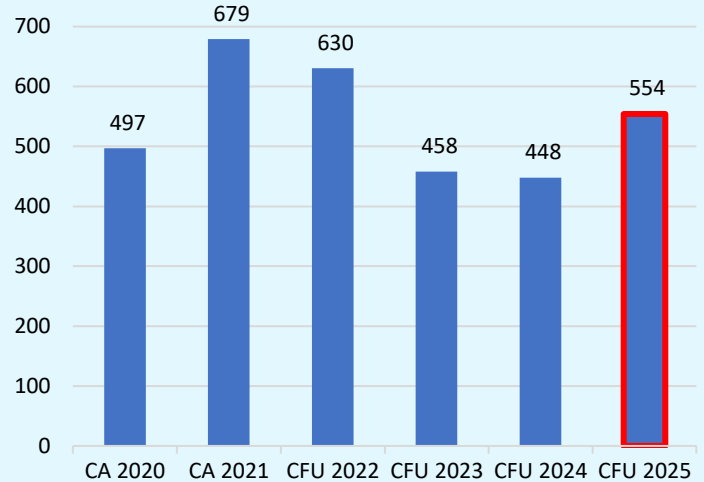
Analyse rétrospective des recettes de fonctionnement

Evolution de la fiscalité locale (en milliers €)



S'agissant des recettes de fiscalité directe, la recette augmente, entre 2020 et 2025 du fait de la revalorisation annuelle des bases pour tenir compte de l'inflation et de la construction de nouveaux logements. La recette du CFU 2025 progresse moins fortement en raison d'une revalorisation des bases des locaux d'habitations plus faible (1.8%) contre 3,9 % en 2024 et 7.1 % en 2023.

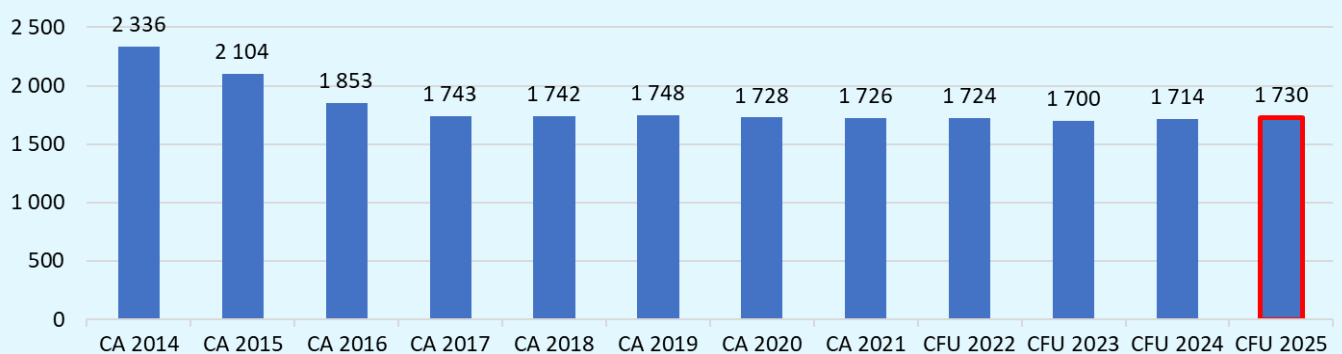
Evolution des droits de mutation (en milliers €)



Après deux exercices exceptionnels en 2021 et 2022, les droits de mutation (liés aux ventes immobilières) avaient retrouvé le niveau des années 2019 et 2020.

L'année 2025 marque une reprise sensible puisque le réalisé est environ 100 K€ supérieur aux chiffres des 2 années précédentes.

Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement (en milliers €)



La baisse cumulée des dotations engagée depuis 2014 a lourdement impacté ce poste à la baisse. Le cumul constaté est de 6.2 M€ dont 0.6 M€ de baisse en 2025

3. LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

Résultat de l'exercice = recettes de fonctionnement – dépenses de fonctionnement y compris produits spécifiques et mouvements d'ordre

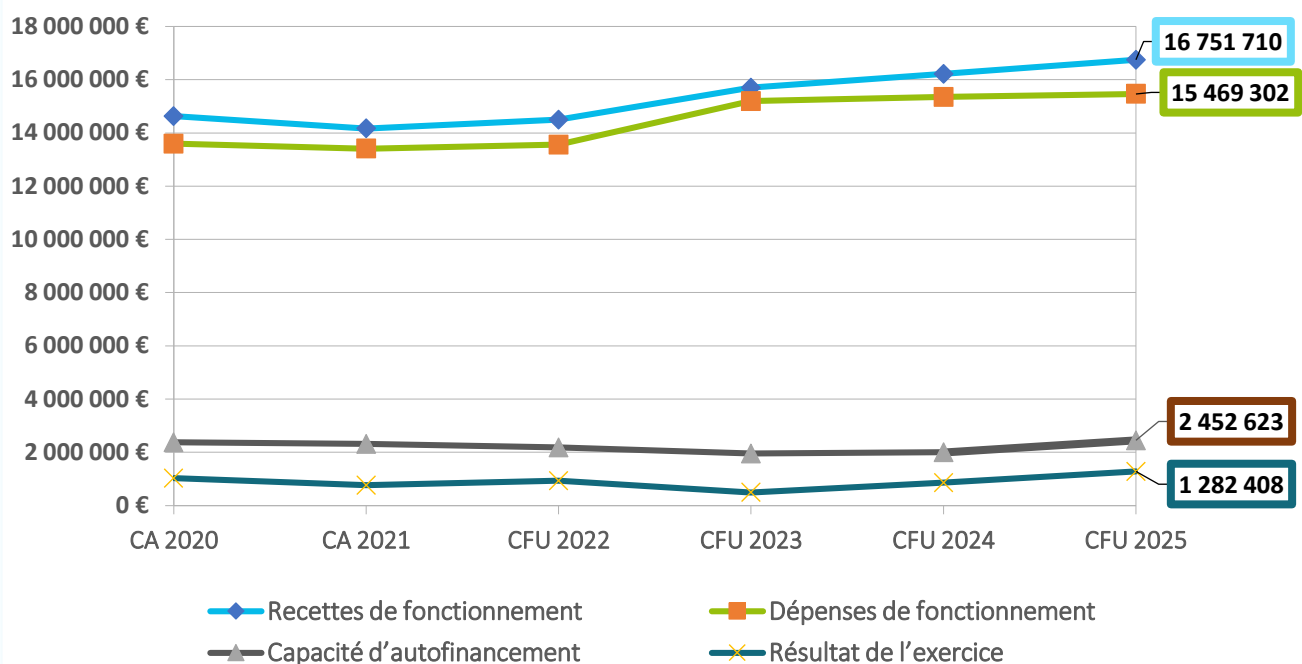
Capacité d'autofinancement = recettes de fonctionnement réelles – dépenses de fonctionnement réelles non compris les produits des cessions et non compris les travaux en régie

La capacité d'autofinancement permet de financer les investissements sans avoir recours à l'emprunt, c'est un indicateur qu'il est important de maîtriser.

Résultat de l'exercice

	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
Recettes totales de fonctionnement	14 629 115	14 173 884	14 494 599	15 697 605	16 218 904	16 751 710
Dépenses totales de fonctionnement	13 599 825	13 412 814	13 559 645	15 198 703	15 355 345	15 469 302
Capacité d'autofinancement brute	2 374 566	2 313 308	2 185 210	1 959 918	2 000 358	2 452 623
Résultat de l'exercice	1 029 290	761 070	934 954	498 902	863 559	1 282 408

Capacité d'autofinancement brute



Le résultat de l'exercice augmente entre 2024 et 2025 pour atteindre **1 282 K€** contre **864 K€** en 2024 soit **+ 418 K€ (+ 48%)**. Les raisons de cette forte hausse sont une stabilité des dépenses réelles de fonctionnement (la hausse des frais de personnel est compensée par la baisse des charges à caractère général) et un dynamisme persistant des recettes réelles (+4%). Toutefois, malgré une CAF en hausse significative à **2,5 M€**, soit **+ 452 K€**, celle-ci reste en deçà des autres villes de notre strate, comme observé dans les ratios de structure

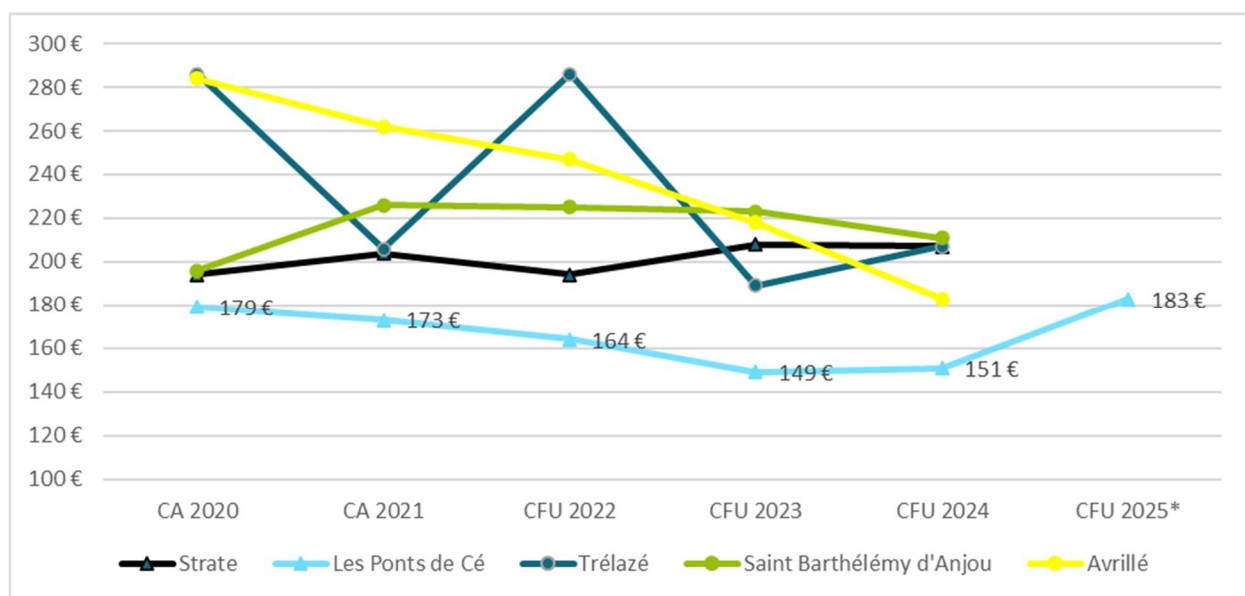
Dépenses réelles de fonctionnement/habitant

Ville	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025*
Strate	1 086	1 116	1 175	1 225	1 260	
Les Ponts de Cé	794	834	895	973	1 015	989
Trélazé	879	1 087	966	1 036	1 077	
Saint Barthélémy d'Anjou	1 035	1 087	1 091	1 171	1 191	
Avrillé	842	889	927	1 000	1 061	

Recettes réelles de fonctionnement/habitant

Ville	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025*
Strate	1 280	1 320	1 369	1 433	1 467	
Les Ponts de Cé	973	1 008	1 058	1 123	1 165	1 171
Trélazé	1 165	1 293	1 251	1 225	1 284	
Saint Barthélémy d'Anjou	1 231	1 314	1 315	1 394	1 402	
Avrillé	1 125	1 151	1 173	1 217	1 244	

Capacité d'autofinancement brute/habitant*



*Données 2025 non disponibles pour les autres collectivités à cette date

Après une baisse continue de 2020 à 2023, la Capacité d'Autofinancement (CAF) de la commune s'est stabilisée en 2024 et a significativement augmenté en 2025 pour se situer à un niveau légèrement supérieur à celui de 2020 ; cependant, notre CAF reste inférieure de 12 % à la strate (niveau national) et est aussi en deçà de celle des communes de l'agglomération appartenant à notre strate.

4. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Remarque préalable : l'analyse de la section d'investissement ne se fait pas comme pour la section de fonctionnement en comparant le réalisé de l'année en cours à celui de l'année précédente, car si les dépenses et les recettes de fonctionnement sont récurrentes et donc comparables d'une année à l'autre, les dépenses et les recettes d'investissement sont liées au déroulement du Plan Pluriannuel d'Investissement et sont susceptibles de différer fortement chaque année.

A. Dépenses de la section d'investissement

Les dépenses totales de la section d'investissement s'élèvent à **8 488 832 €**.

- **5 930 433 €** en dépenses réelles d'investissement (hors remboursement de la dette), soit **69,9 %** des dépenses totales de la section d'investissement,
- **1 292 134 €** en remboursement du capital des emprunts (et mouvements de trésorerie) soit **15,2 %** des dépenses totales de la section d'investissement,
- **1 266 265 €** en dépenses d'ordre et patrimoniales soit **14,9 %** des dépenses totales de la section d'investissement (amortissements)

Elles se répartissent par chapitre de la façon suivante (en Euros) :

Chapitre	Libellé	Compte Financier Unique 2024	Budget Consolidé 2025 *	Compte Financier Unique 2025	Taux de réalisation	Restes à réaliser
20	Immobilisations incorporelles	244 338	153 494	48 710	31,73%	89 100
204	Subventions d'investissement versées	498 633	730 336	537 987	73,66%	161 207
21	Immobilisations corporelles	2 205 144	1 997 204	1 429 120	71,56%	492 455
23	Immobilisations en cours	94 905	74 127	23 925	32,28%	38 547
AP/CP	Accueil Jeunes et Passerelle	283 512	2 962 616	2 360 098	79,66%	602 518
AP/CP	Club-house	864 770	47 424	47 424	100,00%	
AP/CP	Géothermie	346 432	1 531 008	1 410 778	92,15%	120 230
AP/CP	Rénovation énergétique de l'école Malraux	471 982	5 488	5 134		354
AP/CP	Rénovation de la baignade		380 000	67 256		312 744
Total des opérations réelles d'équipement		5 009 716	7 881 697	5 930 433	75,24%	1 817 155
16	Emprunts et dettes assimilées	1 342 054	1 307 503	1 292 134	98,82%	14 517
27	Autres immobilisations financières	-				
Total des dépenses financières		1 342 054	1 307 503	1 292 134	98,82%	14 517
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	459 809	398 782	364 731	91,46%	
041	Opérations patrimoniales	344 547	1 353 519	901 534	66,61%	
Total des opérations d'ordre		804 356	1 752 301	1 266 265	72,26%	-
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		7 156 127	10 941 501	8 488 832	77,58%	1 831 672

**L'application Hélios, utilisée par la Direction Générale des Finances Publiques, alimente « automatiquement » le budget sur les natures comptables liées aux opérations d'ordre de cession d'actifs. Il peut en résulter que, sur les chapitres 041, les prévisions budgétaires figurant dans le Compte Financier Unique soient supérieures à celles indiquées ici*

A1. Les dépenses d'équipement

Pour rappel, les restes à réaliser sont des dépenses engagées juridiquement pour lesquelles les travaux ne sont pas terminés au moment de la clôture des comptes soit au 31 décembre de l'année.

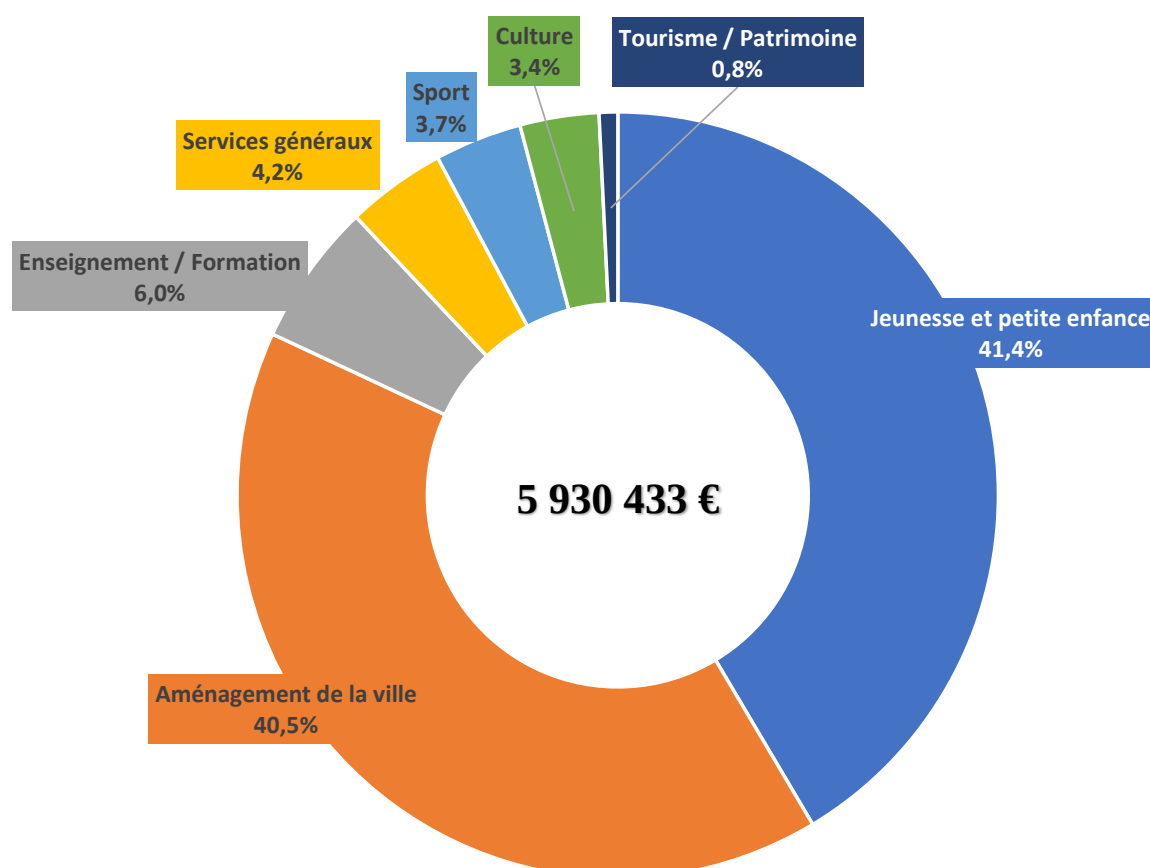
Ainsi, les dépenses réelles d'équipement prévues au budget 2025 s'élèvent à **7 882 K€** dont **1 471 K€** de restes à réaliser (dépenses engagées en 2024 mais non payées à la clôture de l'exercice).

A la clôture de l'exercice, soit le 31 décembre 2025, le montant des travaux d'investissement réalisés dans l'année (= les dépenses réelles d'équipement) s'élève à **5 930 K€** et représente **82,1 %** des dépenses réelles d'investissement. Il faut ajouter **1 817 K€** de restes à réaliser qui seront payés en 2026. Le taux de réalisation de l'exercice est donc en réalité de **98,3 %**.

Les restes à réaliser sont plus importants ces dernières années du fait de la difficulté à trouver des entreprises pour réaliser les travaux programmés. Entreprises qui, une fois trouvées, ont parfois du mal à s'approvisionner, ce qui allonge à nouveau les délais de réalisation.

Les projets structurants comme l'accueil jeunes et passerelle (603 K€ de restes à réaliser – fin en 2025 mais beaucoup de factures n'ont pas été reçues) et la rénovation de la baignade (312 K€ de restes à réaliser – démarrage fin 2025) représentent la moitié des restes à réaliser.

Répartition des dépenses réelles d'équipement par thématique



A2. Les projets d'investissement par thème sous le prisme de l'atténuation climatique

Les principes

Depuis 2021, la France est l'un des premiers États à concrétiser cet engagement en mettant en place une « [budgétisation verte](#) » ; le budget vert constitue une nouvelle classification des dépenses budgétaires et fiscales selon leur impact sur l'environnement et une identification des ressources publiques à caractère environnemental.

L'[article 191 de la loi de finances pour 2024](#) introduit une nouvelle annexe au compte administratif ou au compte financier unique, dite « annexe environnementale des collectivités locales », afin de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique. Cette annexe permet de valoriser les choix d'investissement réalisés par les collectivités qui ont un impact positif sur l'environnement et, ainsi, de faciliter la planification écologique à l'échelle du territoire national. A partir du Compte Financier Unique 2025, la ville doit évaluer tous les comptes d'investissement, sauf le remboursement des annuités d'emprunt, sous l'angle atténuation.

Pour rappel, en parallèle, la ville est engagée dans l'évaluation climatique de son budget depuis 2021.

Pourquoi ?



Identifier et comprendre

Quelles sont les dépenses bénéfiques pour le climat, et celles avec un effet négatif



Evaluer la cohérence

des dépenses avec les objectifs climatiques



Analyser les marges de manœuvre

pour réorienter les dépenses selon un prisme climat



Suivre l'évolution

d'exercice en exercice

Comment ?

Favorable

Ayant un impact positif sur le climat, aujourd'hui et demain : rénovation thermique de bâtiments, développement des transports collectifs

Défavorable

Incompatible avec la neutralité carbone : nouvel équipement qui imperméabilise les sols, nouvelle voirie...

Neutre

Sans impact significatif sur la trajectoire de neutralité carbone

Non coté

Ayant à priori un impact sur le climat mais non classable en l'état par manque d'informations ou de données

Opérations d'investissement 2025

En euros	Total	Favorable	Défavorable	Neutre	Non coté
ECOLES ENFANCE JEUNESSE	2 389 169	1 595 972	477 861	315 337	-
CONSTRUCTION NOUVEL ACCUEIL JEUNES	2 360 098	1 595 372	475 133	289 594	
DIVERS MATERIELS ECOLES ET JEUNESSE ET PETITE ENFANCE	29 071	600	2 728	25 743	
RENATURATION EN VILLE	677 559	677 559	-	-	-
COULEE VERTE ZAC MAZERIES WALDECK ROUSSEAU	360 000	360 000			
RENATURATION COUR ECOLE MALRAUX	249 838	249 838			
AMENAGEMENTS PAYSAGERS	32 280	32 280			
ILOTS DE FRAICHEURS/UNE NAISSANCE UN ARBRE	35 441	35 441			
RENOVATION ENERGETIQUE DU PATRIMOINE BATI	1 531 040	1 531 040	-	-	-
GEOOTHERMIE	1 410 778	1 410 778			
DIVERS BATIMENTS	120 262	120 262			
GROS ENTRETIEN DES BATIMENTS	252 762	-	-	252 762	-
MISE EN CONFORMITE ET DIVERS TRAVAUX	252 762			252 762	
SPORT ET EQUIPEMENTS RELIES	220 870	20 087	19 195	181 588	-
LOCAL CLUB	47 424	15 687	14 599	17 138	
RENOVATION BAINADE	86 535			86 535	
JEUX ET AGRES	56 974			56 974	
DIVERS MATERIELS	29 937	4 400	4 596	20 941	
CITOYENNETE ET VIE ASSOCIATIVE	101 545	24 992	15 510	61 043	-
FUTURE MAISON DES ASSOCIATIONS	49 941			49 941	
BUDGET PARTICIPATIF	24 992	24 992			
DIVERS MATERIELS	26 612		15 510	11 102	
CULTURE TOURISME ET PATRIMOINE	68 148	4 923	4 051	59 174	-
FONDS DE LIVRES	24 615	4 923		19 692	
ŒUVRES	7 500			7 500	
DIVERS MATERIELS	36 033		4 051	31 982	
URBANISME ET VOIRIE	630 809	202 414	62 895	352 730	12 770
ENFOUISSEMENTS	151 956			151 956	
VIDEO SURVEILLANCE	62 895		62 895		
VOIRIE HORS COMPETENCE	31 428	9 704		8 954	12 770
ATTRIBUTION DE COMPENSATION INVESTISSEMENT	384 530	192 710		191 820	
DIVERS	58 531	-	43 061	15 470	-
OUTILS DE TRAVAIL INFORMATIQUE	30 048		19 975	10 073	
OUTILS DE TRAVAIL DIVERS	28 483		23 086	5 397	
TOTAL	5 930 434	4 056 987	622 573	1 238 104	12 770
TOTAL EN POURCENTAGE	100,0%	68,4%	10,5%	20,9%	0,2%



L'ELAN, accueil jeunes

Aménagements dans le nouveau quartier des Hauts de Loire



Mise en service des panneaux photovoltaïques

Vidéosurveillance



Renaturation de la cour de l'école Malraux

Apprentissage vélo Itinéraires éducatifs – Savoir rouler



Envoyé en préfecture le 17/03/2026

Reçu en préfecture le 17/03/2026

Publié le

ID : 049-214902462-20260310-26SE1003_01C-BF



Local clubs

Budget participatif



Budget participatif

Géothermie



A. Recettes de la section d'investissement

Les recettes totales de la section d'investissement s'élèvent à **8 089 K €** :

- **5 453 K€** en recettes réelles d'investissement soit **67,4 %** des recettes totales de la section d'investissement
- **2 636 K€** en recettes d'ordre et patrimoniales soit **32,6 %** des recettes totales de la section d'investissement (amortissements règlementaires, ventes immobilières et intégration des frais d'études)

Elles se répartissent par chapitre de la façon suivante (chiffres en Euros) :

Recettes d'investissement

Chapitre	Compte Financier Unique 2024	Budget consolidé 2025	Compte Financier Unique 2025	Taux de réalisation	Restes à réaliser
Subventions d'investissement	699 626	2 032 634	1 181 589	58,1%	1 347 171
13.Hors opérations AP/CP	260 633	55 367	271 422	490,2%	249 940
AP/CP Accueil Jeunes et Passerelle	155 000	1 069 000	574 721	53,8%	495 043
AP/CP Local club	141 691	137 309	98 276	71,6%	
AP/CP Géothermie	142 302	770 958	237 170	30,8%	533 788
AP/CP Baignade					68 400
16. Emprunts et assimilés	2 381 428	3 353 837	3 359 062	100,2%	
Total des recettes d'équipement	3 081 054	5 386 471	4 540 651	84,3%	1 347 171
10. Dotations, fonds divers et réserves	1 185 652	700 000	912 151	130,3%	
024. Produits des cessions d'immobilisation		1 867 000			
Total des recettes financières	1 185 652	2 567 000	912 151	35,5%	-
021. Virement de la section de fonctionnement		34 589			
040. Opérations d'ordre transfert entre sections	1 611 521	1 539 866	1 734 254	112,6%	
041. Opérations patrimoniales	344 547	1 353 519	901 534	66,6%	
Total des opérations d'ordre	1 956 068	2 927 974	2 635 788	90,0%	-
Total des recettes d'investissement de l'exercice	6 222 773	10 881 445	8 088 590	74,3%	1 347 171

*L'application Hélios, utilisée par la Direction Générale des Finances Publiques, alimente « automatiquement » le budget sur les natures comptables liées aux opérations d'ordre de cession d'actifs. Il peut en résulter que, sur le chapitre 041, les prévisions budgétaires figurant dans le Compte Financier Unique soient supérieures à celles indiquées ici

B1. Subventions d'investissement

En Euros	Budget consolidé 2025	Compte Financier Unique 2025	Ecart vs budget	Restes à réaliser
13. Subventions d'investissement	2 032 634	1 181 589	-41,9%	1 347 171

Les subventions obtenues s'élèvent à **1 182 K€** au global, soit **21,7 %** des recettes réelles d'investissement (contre 16.4 % en 2024). L'écart par rapport au budget s'explique par le fait que les paiements des subventions sont réalisés en décalage par rapport au paiement des travaux, ce qui explique d'ailleurs les forts restes à réaliser ; avec les restes à réaliser, le réalisé est **24.4 %** au-dessus du budget consolidé 2025. Il semble également important de noter que le ratio de subventions obtenues ramené au nombre d'habitants (en incluant les restes à réaliser) est 2 fois supérieur à celui de la strate, ce qui est la conséquence du travail engagé autour de l'obtention de subventions.

Les projets subventionnés sur l'exercice sont :

- Accueil jeunes : **575 K€**
- Géothermie : **237 K€**
- Local club : **98 K€**
- Autres subventions : **272 K€** dont **247 K€** pour la rénovation énergétique des bâtiments Emstal, Centre culturel Vincent Malandrin et la Médiathèque.

B2. Emprunts et assimilés

En euros	Budget consolidé 2025	Compte Financier Unique 2025	Ecart vs budget	Restes à réaliser
16. Emprunts et assimilés	3 353 837	3 359 062	100,2 %	-

Les emprunts représentent **3 359 K€** au global, soit **61,6 %** des recettes réelles d'investissement.

- **259 K€** en recettes réelles du fait de remboursements temporaires (emprunt assorti d'une option de tirage sur ligne de trésorerie), soit **4,7 %** des recettes réelles de la section d'investissement
- **3 100 K€** d'emprunt réels pour le financement des investissements **56,9 %** des recettes réelles de la section d'investissement

B3. Dotations, fonds divers et réserves

En euros	Budget consolidé 2025	Compte Financier Unique 2025	Ecart vs budget	Restes à réaliser
10. Dotations, fonds divers et réserves	700 000	912 151	130,3 %	-

Ce chapitre représente **912 K€** au global, soit **16,7 %** des recettes réelles d'investissement

- Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) pour **644 K€**

Le FCTVA est en forte hausse par rapport à 2024 (+451 K€), chaque année, l'Etat reverse aux collectivités, avec une année de décalage, la TVA payée au titre de certaines dépenses d'investissement. 2 raisons expliquent la hausse constatée de 2024 à 2025 :

- Le niveau d'investissement (5 009 K€ de dépenses d'équipement en 2024 contre 3 066 K€ en 2023) soit environ 300 K de FCTVA en plus,
- Certaines dépenses non éligibles en 2023 (« autres agencements et aménagements de terrains » qui correspondent aux renaturations de cours d'école), sont maintenant éligibles, ce qui représente environ 120 K€ de FCTVA en plus.
- La taxe d'aménagement pour **128 K€** est en baisse (-64 K€). En 2024 nous avons perçu au titre de l'exercice 2023 une régularisation de 52 K€ : la baisse réelle est donc de 12 K€, due au ralentissement du marché de la construction.
- 140 K€** en recettes réelles au titre de l'affectation (compte 1068) d'une partie de l'excédent de fonctionnement de l'année 2024 soit **2,6 %** des recettes réelles de la section d'investissement. Une baisse par rapport à 2024 est constatée sur cette ligne car l'affectation de résultat est passée de 800 K€ en 2024 à 140 K€ en 2025, soit - 660 K€.

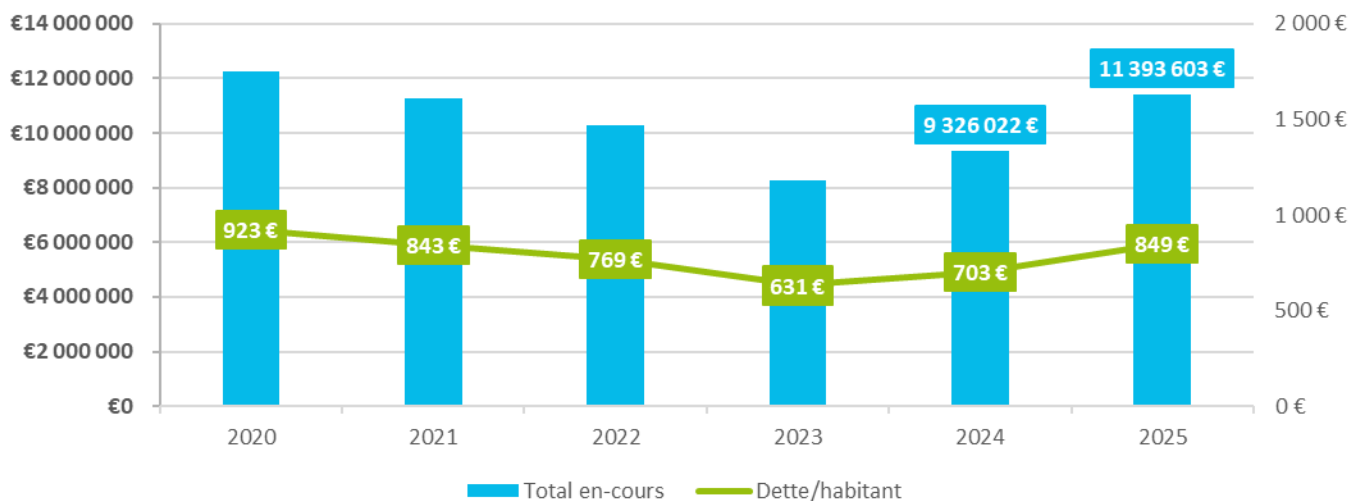
2. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS ET ENDETTEMENT

Le financement des investissements est assuré par la capacité d'autofinancement, le FCTVA, les subventions d'investissement reçues et, lorsque cela est nécessaire, par un emprunt.

La commune poursuit sa stratégie de maîtrise de son endettement afin de préserver sa capacité à faire face aux grands projets d'investissement du mandat.

En 2025, la ville a emprunté à hauteur de 3,1 M€, après avoir emprunté 2 M€ en 2024, pour réaliser le programme d'investissement prévu le mandat. Il est important de souligner que l'en-cours de dette reste maîtrisé et même inférieur à l'encours du début de mandat.

En-cours de la dette au 31 décembre 2025



6. RATIOS FINANCIERS

	Ratios de niveau	CFU 2025	Moyenne nationale 2024 (communes de 10 à 20 000 hab)
1	Dépenses réelles de fonctionnement / Population	989	1 260
2	Recettes Réelles de Fonctionnement / Population	1 171	1 467
3	Dépenses d'équipement brut / Population	506	421
4	Encours de la dette / Population	849	803
5	Dotation Globale de Fonctionnement / Population	186	182
	Ratios de structure et d'analyse financière		
6	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	64,7%	59,0%
7	Dép. réelles fonct.+ remboursement dette en capital / Recettes Réelles de Fonctionnement	91,0%	98,6%
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute / Recettes Réelles de Fonctionnement)	15,6%	14,1%
9	Taux d'épargne nette (Epargne brute-remboursement dette en capital)/Recettes Réelles de Fonctionnement	9,0%	8,4%
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / Recettes Réelles de Fonctionnement)	72,5%	54,0%
11	Capacité de désendettement (En-cours dette/épargne brute)	4,65	3,83

1*Dépenses adaptées à la capacité financière de la ville, en baisse de 126 € par habitant du fait de la baisse des dépenses réelles en 2025

2*Recettes faibles par rapport aux communes de notre strate

3*Pour la 2^{ème} année consécutive, les dépenses d'équipement sont supérieures à celles des communes de notre strate et ceci après plusieurs exercices en deçà. Nous avons connu 2 années avec un fort niveau d'investissement du fait de l'aboutissement des projets structurants prévus dans le mandat

4*L'encours de dette de la ville dépasse légèrement celui de la strate ; ces emprunts étaient nécessaires pour la réalisation du programme d'investissement. Notre niveau d'endettement reste très correct au regard de l'épargne brute (Cf indicateur 11)

5*Dotation globale de fonctionnement sur le même niveau que les communes de notre strate

6*Charges de personnel supérieures aux communes de notre strate du fait de nombreux services gérés en régie

7*Dép. réelles fonct.+ rembt dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement : cet indicateur montre notre capacité à financer nos investissements une fois les charges obligatoires payées, plus il est élevé, moins il nous reste de marge pour autofinancer nos investissements : nous devons rester vigilants car nous sommes sur un niveau élevé (attention à la comparaison aux communes de notre strate faussée car décalée dans le temps)

8*Epargne brute/recettes réelles de fonctionnement : cet indicateur était jusqu'alors inférieur à la strate mais le fort niveau de CAF (épargne brute) constaté en 2025 nous situe maintenant au-dessus de la strate ; il conviendra de voir si cette tendance à la hausse est pérenne

9*Taux d'épargne nette (Epargne brute-rembt dette en capital) /RRF. Cet indicateur est inférieur à la strate car il est dégradé par notre niveau d'endettement qui est au-dessus de celui de la strate (Cf indicateur 4)

10*Ratio d'endettement (Encours de la dette /Recettes Réelles de Fonctionnement) supérieur à la strate ; en augmentation de 12 % du fait des 3.1 M€ empruntés en 2025. Il faut cependant garder en tête que notre niveau d'endettement reste très correct au regard de l'épargne brute (Cf indicateur 11)

11*Capacité de désendettement (Encours dette/épargne brute) proche de 5 années et donc très loin du seuil critique (10-12 années). La hausse de l'endettement (3.1 M€) se conjugue avec une hausse de l'épargne brute (+0.5 M€) de sorte que l'indicateur reste stable de 2024 à 2025.

► Capacité de désendettement

Temps nécessaire pour rembourser intégralement la dette si l'ensemble de l'épargne brute devait y être affectée.

► Compte financier unique (CFU)

Ce document constitue l'arrêté des comptes de l'exercice et remplace les deux documents soumis jusqu'à présent au vote du conseil :

- le compte administratif produit par la Ville de des Ponts de Cé
- le compte de gestion produit par le Comptable public.

Il est le bilan financier de l'exercice budgétaire et exprime les résultats de l'exécution des budgets de la Ville. Il retrace par nature, en dépense et en recette, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections. Ces données d'exécution budgétaire sont enrichies d'informations patrimoniales qui les complètent pour permettre une vision large de la situation financière de la Ville.

► Dotation globale de fonctionnement (DGF)

La dotation globale de fonctionnement (DGF) constitue la principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales. Pour chaque catégorie de collectivité, on peut la diviser en deux parts : la part forfaitaire qui correspond à un tronc commun perçu par toutes les collectivités bénéficiaires et la part péréquation dont les composantes sont reversées aux collectivités les plus défavorisées.

► Dotation nationale de péréquation (DNP)

La DNP constitue l'une des trois dotations de péréquation communale. Elle a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes.

► Dotation de solidarité communautaire (DSC)

La dotation de solidarité communautaire est un versement au profit des communes membres qui est effectué par les groupements soumis aux régimes de la taxe professionnelle unique ou de la taxe professionnelle de zone. Elle répond à un besoin de péréquation au sein des intercommunalités afin, essentiellement, de lutter contre la fracture territoriale. Le dispositif repose ainsi, par principe, sur la solidarité. Cette dotation est instituée de manière obligatoire par le conseil communautaire. Il doit alors adopter une délibération à la majorité des deux tiers de ses membres.

► Dotation de solidarité urbaine (DSU)

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) constitue l'une des trois dotations de péréquation réservée par l'État aux communes en difficultés. Elle bénéficie aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées.

► Droits de mutation à titre onéreux (DMTO)

Les droits de mutation perçus par la commune, qui comprennent les droits d'enregistrement et la taxe de publicité foncière, sont dus à l'occasion d'une « mutation », c'est-à-dire lorsqu'un bien change de propriétaire.

► Épargne de gestion

Différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement avant paiement des intérêts de la dette. Ce solde intermédiaire de gestion permet de mesurer le « train de vie de la collectivité » avant sa politique d'endettement.

► Épargne brute

Différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement après paiement des intérêts de la dette (soit : épargne de gestion moins intérêts de la dette). Ce solde intermédiaire de gestion définit la capacité de municipal financement brute d'une collectivité.

► Épargne nette

Épargne brute, diminuée des remboursements de la dette. Ce solde intermédiaire de gestion définit la capacité d'autofinancement nette de la collectivité, soit après le remboursement de sa dette.

► Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)

Le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est un prélèvement sur les recettes de l'État. Ce dernier est une dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements, et destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA que ces derniers supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale.

► Résultat

Le résultat de l'exercice correspond à la différence entre les titres et les mandats d'une section budgétaire. Il s'agit d'un excédent si la différence est positive, d'un déficit sinon. Le résultat cumulé s'obtient en ajoutant au résultat de l'exercice le résultat antérieur reporté et la somme algébrique des restes à réaliser. La somme algébrique des résultats cumulés des deux sections hors restes à réaliser correspond au fonds de roulement.